



Saint-Jean De Gonville



Séance du 9 avril 2018

Le neuf avril deux mil dix huit,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DE GONVILLE, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel BRULHART, Maire, en session ordinaire.

En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4

Présents : Christophe CHEVROLAT, Janine BAIL, Michel LAPLACE, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Stéphanie BELOTTI, Stéphane MÉRANDET, Johan VERNATON, Frédéric DESBORDES, Patrick DUMAS

Absents excusés : Valérie DI PAOLO procuration à Christophe CHEVROLAT, Marie-Jeanne CLARET procuration à Patrick DUMAS, Romero RICCI

Absent : Florian MOREL

Secrétaire de séance : Cécile MAGNIN

1/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 et de l'affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni pour l'approbation du compte administratif 2017, constate :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	1 395 990,55 €
Recettes de l'exercice	1 731 357,19 €
Excédent de clôture	335 366,64 €

Section d'investissement

Déficit antérieur reporté <i>(d'investissement année 2016)</i>	196 358,99 €
Dépenses de l'exercice	723 371,67 €
Recettes de l'exercice	1 082 569,99 €
Excédent de clôture	162 839,33 €
Restes à réaliser en dépenses	426 771,70 €
Restes à réaliser en recettes	164 062,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2017 communal conformément aux comptes de Gestion 2017 dressés par Monsieur André RIETZMANN, Receveur municipal et affecte les résultats au budget primitif 2018 comme suit :

99 869,87 € à la section d'investissement en recettes au compte 1068
285 153,92 € à la section de fonctionnement en recettes – article 002

Le compte de gestion et le compte administratif sont votés à l'unanimité moins l'abstention de Mr Frédéric DESBORDES.

BUDGET ANNEXE – BOULANGERIE

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	699,47 €
Recettes de l'exercice	19 580,69 €
Excédent de fonctionnement reporté	16 201,77 €
Excédent de clôture	35 082,99 €

Section d'investissement

Solde d'exécution antérieur reporté <i>(déficit d'investissement 2016)</i>	9 545,96 €
Dépenses de l'exercice	9 545,96 €
Recettes de l'exercice	9 953,24 €
Déficit de clôture	9 953,24 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la Boulangerie conformément aux comptes de Gestion 2017 dressés par Monsieur André RIETZMANN, Receveur municipal et affecte les résultats au budget primitif 2018 comme suit :

9 953,24 € à la section d'investissement en recettes au compte 1068
25 129,75 € à la section de fonctionnement en recettes – article 002

Le compte de gestion et le compte administratif sont votés à l'unanimité moins l'abstention de Mr Frédéric DESBORDES.

2/ Proposition du taux des 3 taxes - année 2018

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal et ce, conformément à la décision de la commission des finances, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales.

- Taxe d'habitation : 10,81 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,66 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins l'abstention de Mr Frédéric DESBORDES, approuve le maintien des taux et la non-augmentation des 3 taxes.

Soit un produit fiscal attendu de 598 211 € qui se décompose comme suit :

- Taxe d'habitation : base d'imposition 3 308 000€ produit 357 595€
- Foncier bâti : base d'imposition 2 294 000€ produit 202 790€
- Foncier non bâti : base d'imposition 42 500€ produit 20 256€

3/ Vote du Budget Primitif 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2018.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le Budget Primitif 2018 comme suit :

COMMUNE de Saint-Jean de Gonville

Section de fonctionnement :	1 932 423,99 €
Section d'investissement :	1 394 619,75 €

Voté à 12 voix pour et une voix contre de Mr Frédéric DESBORDES.

4/ Vote du Budget Primitif 2017 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2017.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal à l'unanimité arrête et vote le Budget Annexe 2017 comme suit :

BOULANGERIE – PATISSERIE :

Section de fonctionnement :	44 719,75 €
Section d'investissement :	51 789,10 €

Voté à 12 voix pour et une abstention de Mr Frédéric DESBORDES.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura toujours possibilité de modifier les budgets par des décisions modificatives en cours d'année.